



PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
PRÉFET DU RHÔNE

**Direction Régionale et Départementale
de la jeunesse, des sports et
de la cohésion sociale**

Mission d'Appui au Pilotage

Dossier suivi par Eric Rutault
Courriel : eric.rutault@drjscs.gouv.fr
Tel : 04 73 34 91 73

APPEL D'OFFRES

Etude sur la pratique sportive non fédérale en Auvergne- Rhône-Alpes

1- Contexte

La circulaire du 20 janvier 2015 demande aux préfets de mettre en place un schéma de développement du sport, toutes les régions devant être dotées de cet outil de gouvernance et de stratégie régionale entre acteurs du sport. La loi NOTRe a maintenu la possibilité d'interventions de chaque collectivité territoriale dans le domaine du sport. Cette décision appelait un renforcement des outils de gouvernance partagée du sport sur les territoires. Dans chaque région, les services de l'Etat, les collectivités et le mouvement sportif travaillent de concert pour mettre en place un schéma de développement du sport qui sera lancé en fin d'année en Auvergne-Rhône-Alpes.

La pratique des activités physiques prend des formes de plus en plus diversifiées et si nous disposons de données régulières sur la pratique sportive fédérale, nous n'avons à l'inverse que très peu d'informations sur les autres formes de pratique. Si le nombre de personnes se déclarant comme pratiquant augmente, la plupart d'entre eux ne sont adhérents d'aucune structure associative et échappent de ce fait au recensement par l'offre. Cependant, c'est le cœur de la demande, puisque ces pratiquants représentent au moins deux-tiers de l'ensemble des pratiquants au niveau national.

La DRDJSCS veille à conduire sa politique de développement du sport pour tous en s'appuyant sur l'ensemble des formes d'activités physiques afin d'amener la population régionale dans toutes ses composantes à devenir des pratiquants sportifs réguliers et de proposer, sur l'ensemble des territoires, une offre en adéquation avec les besoins des populations et leurs aspirations.

Il s'avère ainsi nécessaire de réaliser ces travaux d'étude sur la pratique non fédérale en Auvergne-Rhône-Alpes. Le ministère chargé des sports et l'Insep ont réalisé en 2010 une enquête sur la pratique des activités physiques et sportives en France qui pourra fournir de précieuses informations pour la réalisation de cette étude.

2 Enjeux, champ, objet d'étude et objectifs

Le double enjeu concerne le développement en Auvergne-Rhône-Alpes de ces différentes formes d'activités physiques et sportives et leur complémentarité avec la pratique fédérale.

Le champ de l'étude est la pratique sportive non fédérale c'est à dire les pratiquants hors structures associatives relevant d'une fédération sportive agréée par l'Etat. Les activités physiques scolaires et universitaires ne feront pas partie du champ de l'étude.

Seront concernées :

- La pratique au sein des structures commerciales (salles de remise en forme, activités de pleine nature, sports mécaniques, futsal...);
- La pratique libre (marche, running, VTT, roller, natation, football, tennis, skate park, city park...);

L'objet de l'étude est constitué des différentes formes de pratique sportive non fédérale en Auvergne-Rhône-Alpes.

On peut identifier plusieurs objectifs à cette étude :

- Caractériser les pratiques physiques et sportives non fédérales dans la région ;
- Estimer le poids de la pratique non fédérale dans la région et son évolution ;
- Définir les feins et leviers du développement de ces pratiques ;
- Identifier les différentes motivations pour ces types de pratique sportive ;
- Déterminer les types d'actions de coordination avec le sport fédéral.

3 Proposition méthodologique

Un premier travail de recherche documentaire afin de cerner ces modes de pratique pourrait s'engager sur deux plans:

- les études liées à ces formes de pratique au niveau régional, national ou européen ;
- la réalité de ces pratiques en Auvergne-Rhône-Alpes (spécialisation, innovations, équipements spécifiques...).

Une approche quantitative devra permettre d'estimer le poids de ces pratiques et leur évolution sur la région.

Des entretiens avec des personnes ressources permettraient d'apporter des informations qualitatives complémentaires, notamment sur les freins et leviers de développement de ces pratiques en Auvergne-Rhône-Alpes. Des entretiens sur les sites de pratiques pourront être envisagés.

Ces approches méthodologiques ne sont que des propositions qui pourront être remises en question dans les traitements avancés par les cabinets pour réaliser l'étude.

4 Financement du projet

La DRDJSCS Auvergne-Rhône-Alpes dispose d'un budget de 25 000 euros TTC pour la réalisation de cette étude. Un tiers de la somme sera versé après la présentation du bilan intermédiaire de l'étude, le solde étant réglé après la remise du rapport final. Les propositions des cabinets devront respecter ce budget dans leurs retours pour la réalisation de l'étude.

5 Organisation de l'étude

L'étude sera pilotée par la Mission d'Appui au Pilotage de la DRDJSCS Auvergne-Rhône-Alpes avec le soutien du pôle sport, un cabinet d'études sera retenu pour sa réalisation.

Un comité de lecture interne à la DRDJSCS sera chargé de sélectionner le cabinet d'études.

Les principaux critères de sélection du cabinet d'études sont :

- La connaissance des secteurs des activités physiques et sportives et notamment des activités pratiquées en dehors du cadre fédéral ;
- La pertinence des choix de traitement par rapport aux objectifs recherchés et aux propositions méthodologiques ;
- La pertinence de la répartition des journées de travail .

Un comité de pilotage sera constitué pour le suivi de l'étude. Il se réunira trois fois pour l'orientation des travaux, le bilan intermédiaire de l'étude et la présentation du rapport final. Le cabinet d'études retenu devra prévoir une participation à ces comités de pilotage.

Deux livrables sont attendus (au format papier et électronique) :

- Le rapport final de l'étude
- Un diaporama synthétique

Le cabinet d'études retenu présentera les conclusions des travaux au comité de pilotage.

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

2 juillet 2018: lancement de l'appel d'offres

24 août 2018: date de clôture du dépôt des dossiers

Septembre 2018: résultat de l'appel d'offres

Octobre 2018 à mars 2019 : réalisation de l'étude

Avril 2019 : remise du rapport

Les projets sont à envoyer en exemplaire papier et format électronique **au plus tard le 24 août 2018** à :

**DRDJSCS Auvergne – Rhône - Alpes
Mission d'Appui au Pilotage
Monsieur Eric Rutault
2, rue Pélissier – cité administrative
63 034 Clermont-ferrand cedex 01**

Contact: Eric Rutault (Mission d'Appui au Pilotage - DRDJSCS Auvergne-Rhône-Alpes)

tél : 04 73 34 91 73

eric.rutault@drjscs.gouv.fr